

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

Membres

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de
Ahuntsic –Cartierville*

*Mme Christine Gosselin
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 17 décembre 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207383002

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture au regroupement SNC Lavalin inc. et Réal Paul Architecte inc. pour la phase 2 des travaux de mise à niveau de la station de pompage McTavish, pour une période de 10 ans - Dépense totale de 32 134 722,04 \$, taxes incluses (contrat : 27 943 236,56 \$, taxes incluses plus contingences : 4 191 485,48 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 20-18262 - (3 soumissionnaires).

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207383002

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture au regroupement SNC Lavalin inc. et Réal Paul Architecte inc. pour la phase 2 des travaux de mise à niveau de la station de pompage McTavish, pour une période de 10 ans - Dépense totale de 32 134 722,04 \$, taxes incluses (contrat : 27 943 236,56 \$, taxes incluses plus contingences : 4 191 485,48 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 20-18262 - (3 soumissionnaires).

À sa séance du 25 novembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de plus de 10 M\$

Le 2 décembre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture au regroupement SNC Lavalin inc. et Réal Paul Architecte inc. pour la phase 2 des travaux de mise à niveau de la station de pompage McTavish, sur une période de 10 ans.

Les responsables du dossier ont expliqué que, dans ce projet de longue haleine, il y avait lieu de recourir à des services professionnels multidisciplinaires en ingénierie et en architecture. Il a été précisé que le processus d'appel d'offres prévoyait deux enveloppes. La durée de l'appel d'offres a été de 44 jours au cours desquels trois addendas ont été publiés. Ce sont huit entreprises qui se sont procuré les documents d'appel d'offres, parmi lesquelles trois équipes de firmes spécialisées en ingénierie et en architecture ont déposé une soumission conforme. Un fournisseur s'était procuré les documents de l'appel d'offres et la plupart des désistements ont été justifiés en raison de carnets de commandes surchargés. L'analyse des soumissions reçues a permis de choisir l'équipe de firmes adjudicataires. Le Service a expliqué que celles-ci ont obtenu

le meilleur pointage, en plus d'avoir soumis le meilleur prix. En outre, il existe de très faibles écarts, et ce, tant par rapport à l'estimé de contrôle qu'entre la plus haute et la deuxième plus basse soumission conforme reçue. En conclusion, il a été expliqué que l'estimé de contrôle était basé sur les taux horaires de contrats antérieurs et en cours.

Au terme de son examen, la Commission félicite la stratégie d'appel d'offres préconisée pour ce projet d'envergure de la mise à niveau de la station de pompage McTavish, un ouvrage d'ingénierie patrimonial et historique dans l'un des quartiers historiques de la Ville de Montréal qui permet de desservir deux millions de personnes. La stratégie privilégiée avait pour objectif d'ouvrir le marché et d'éviter de favoriser les firmes déjà sous contrat avec la Ville. La Commission a apprécié les informations colligées à la rubrique "développement durable" du sommaire décisionnel et se réjouit que plusieurs matériaux pourront avoir une deuxième vie.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat de plus de 10 M\$

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE207383002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.